



**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS 2020 - 2025**

**BILAN 2021
ET
OBJECTIFS 2022**



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23

INTRODUCTION

Les 3 EPCI* composant le SYMEVAD, à savoir Douaisis Agglo, la CA Hénin-Carvin et la CC Osartis-Marquion, ont choisi de confier au SYMEVAD l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) commun. Ce PLPDMA couvre la période 2020 - 2025.

Les objectifs à l'horizon 2025 sont les suivants :

- > En terme quantitatif : diminution du tonnage des DMA de 3% en 6 ans.
- > En terme qualitatif : réduction de la nocivité des déchets par une réduction en amont des produits générant des déchets dangereux.
- > En terme de gouvernance et d'animation du territoire : développement de la mobilisation et de la coopération des acteurs du territoire du SYMEVAD.

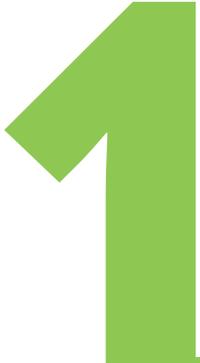
Le présent document dresse le bilan de cette 2^e année 2021 de mise en oeuvre du PLPDMA et présente les objectifs pour 2022.

SOMMAIRE

● ----- **GÉNÉRALITÉS** *P 4*

● ----- **INDICATEURS
GLOBAUX** *P 9*

● ----- **DÉTAILS DES
8 AXES** *P 14*

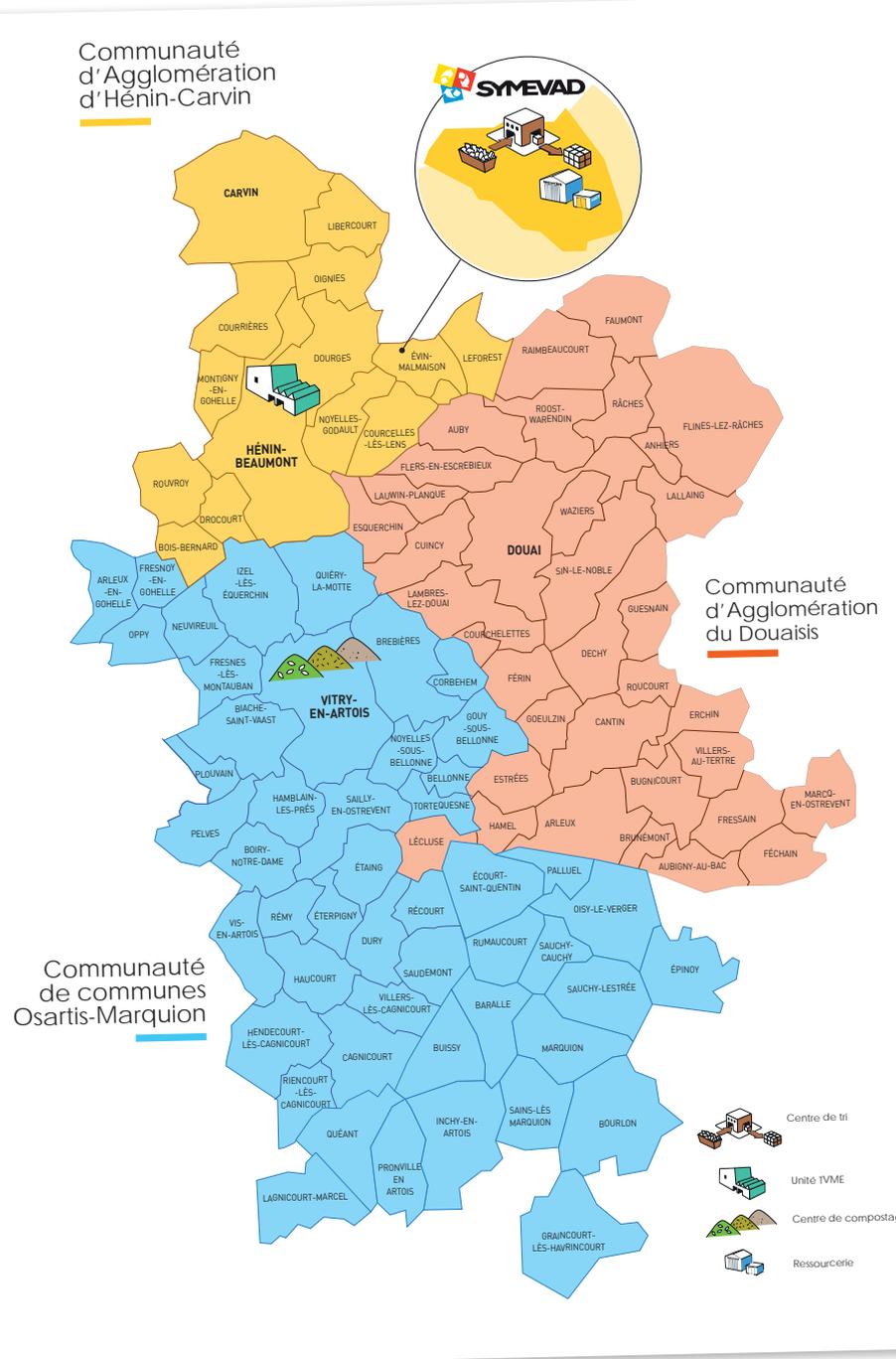


GÉNÉRALITÉS

PRÉSENTATION DU SYMEVAD

Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe aujourd'hui les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis-Marquion, qui ont transféré leur compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au **SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets**.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 321 260 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.



COMPÉTENCES DU SYMEVAD



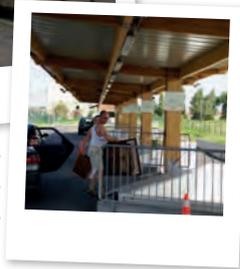
Communication
et Prévention
des déchets



Traitement des
déchets

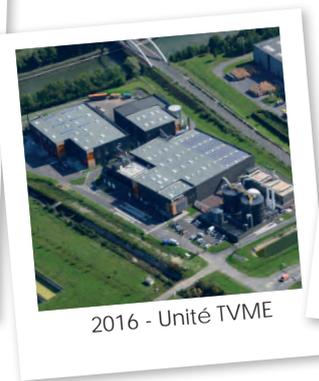


Bas de quai des déchèteries
et Haut de quai des
déchèteries du douaisis



Régie de
revente
d'énergie verte
Biométhane et
Photovoltaïque

Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.

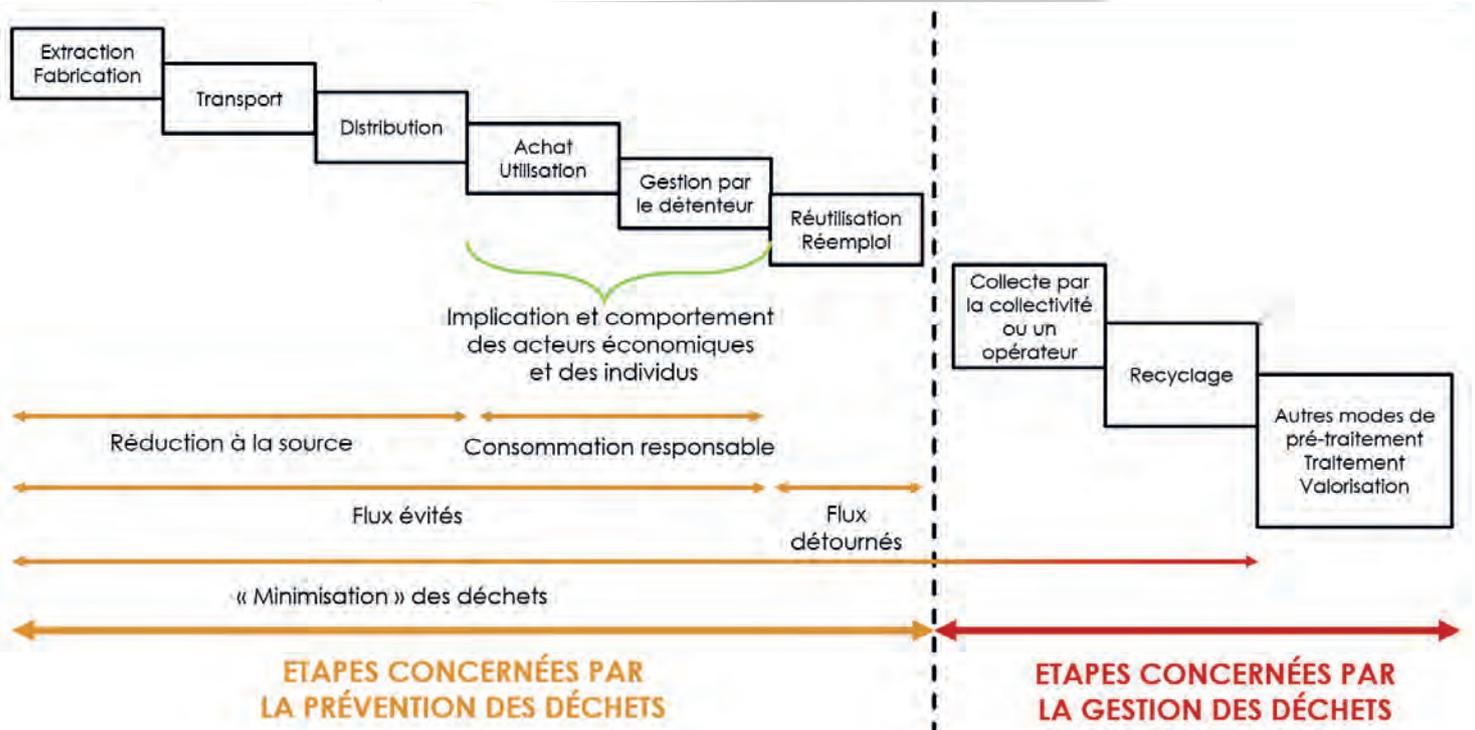


DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

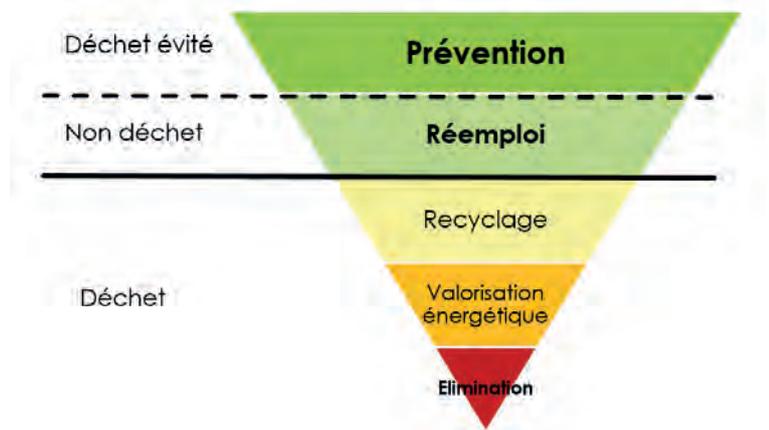
SCHEMA DE LA PRÉVENTION AU SEIN DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT



Source ADEME

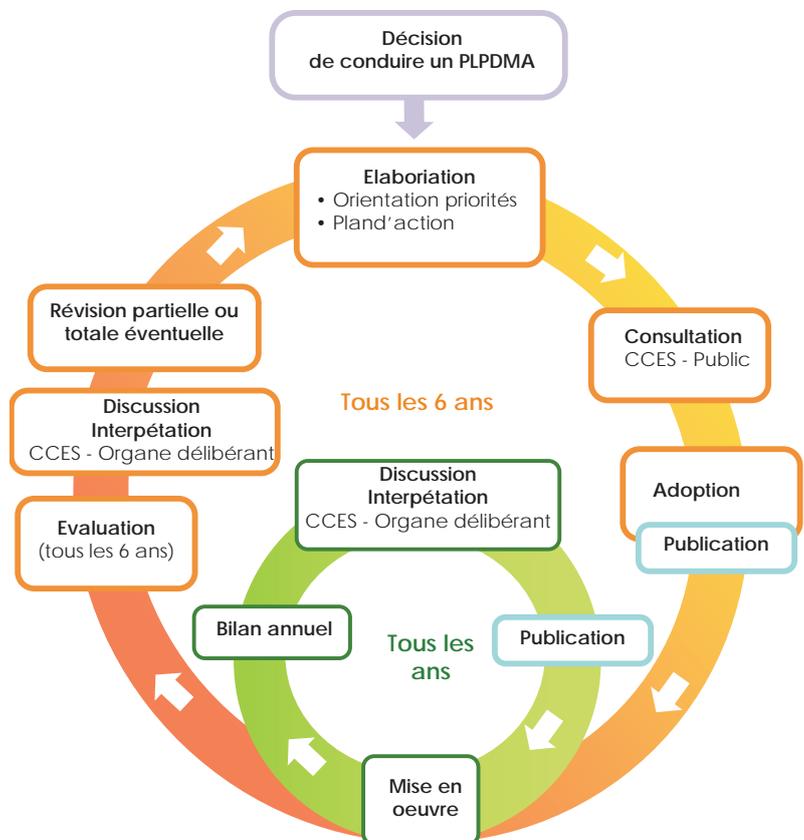
HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.



CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015



2

INDICATEURS GLOBAUX

LE SERVICE PRÉVENTION

LES FAITS MARQUANTS



2^E ANNÉE DE COVID

1^{er} semestre : Couvre-feu et confinement le week-end

2^e semestre : Pass sanitaire et 5^e vague

- > Perturbations des conditions de travail
- > Difficultés de reprise des visites et des animations en présentiel
- > Adaptation des actions (présentiel/visio) et priorisation du travail préparatoire des actions 2022

LE SERVICE PRÉVENTION EN 2021

MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention : 1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC
- 1 stagiaire pendant 2 mois (thème : protections menstruelles lavables)

COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets »

[Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA »]



QUELS IMPACTS AU QUOTIEN ?

QUELQUES POINTS SAILLANTS DE LA LOI AGEC

- > Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010
- > Division par 2, de la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025
- > Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024
- > Fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique (dont bouteilles plastiques) d'ici à 2040, avec échéancier à compter de 2021
 - > 2021-2025 : 1er décret 3R (Réduire – Réemployer – Recycler) avec 3 objectifs, d'ici fin 2025 :
 1. 20 % de réduction des Emballages Plastiques à Usage Unique (EPUU)
 2. 100% de réduction des EPUU « inutiles » (ex : blister ampoules)
 3. 100% recyclage des EPUU restants (d'où effort de conception)

CALENDRIER DE LA LOI

	Depuis le 1 ^{er} janv. 2021	A partir du 1 ^{er} janv. 2022
PARTIE 1 SORTIR DU PLASTIQUE JETABLE	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} décret des 3 R (2021-2025) • Interdiction de la mention « biodégradable » sur les produits et emballages • Interdiction des boîtes en polystyrène expansé • Interdiction des confettis en plastique • Favoriser la vente en vrac (et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne) • Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques • Mise en place, dans les supermarchés, de bacs de récupération des emballages 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des sachets de thé en plastique • Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus • Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité • Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau • Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés, de moins de 1,5 kg
PARTIE 2 MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS		<ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits (complété par les modalités de tri) • Mise à disposition du public, des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens • Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations Internet et mobile • Obligation d'information sur la garantie légale de conformité

	Depuis le 1 ^{er} janv. 2021	A partir du 1 ^{er} janv. 2022
PARTIE 3 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE		<ul style="list-style-type: none"> • Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Elargie du Producteur) produits textile, produits d'hygiène, mobilier, etc... • Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces) • Permettre la vente des médicaments à l'unité
PARTIE 4 AGIR CONTRE L'OBsolescence PROGRAMMÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité • Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion • Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones 	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger la garantie légale de conformité
PARTIE 5 MIEUX PRODUIRE	<p>Calendrier propre à chaque filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer les filières de Responsabilité Elargie du Producteur • En créer de nouvelles Ex : REP textiles sanitaires (=lingettes) : au 1^{er} janvier 2024 • Encourager les produits plus respectueux de l'Environnement avec un système de Bonus-Malus 	



FOCUS SUR... *Triman et bloc info tri*

Décryptage du bloc mis en place sur les emballages ménagers.
Ce bloc se décline sur d'autres objets type : vêtements, meubles...



Source du visuel Citéo

INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA



2019

671 kg/hab/an

Objectif 2025

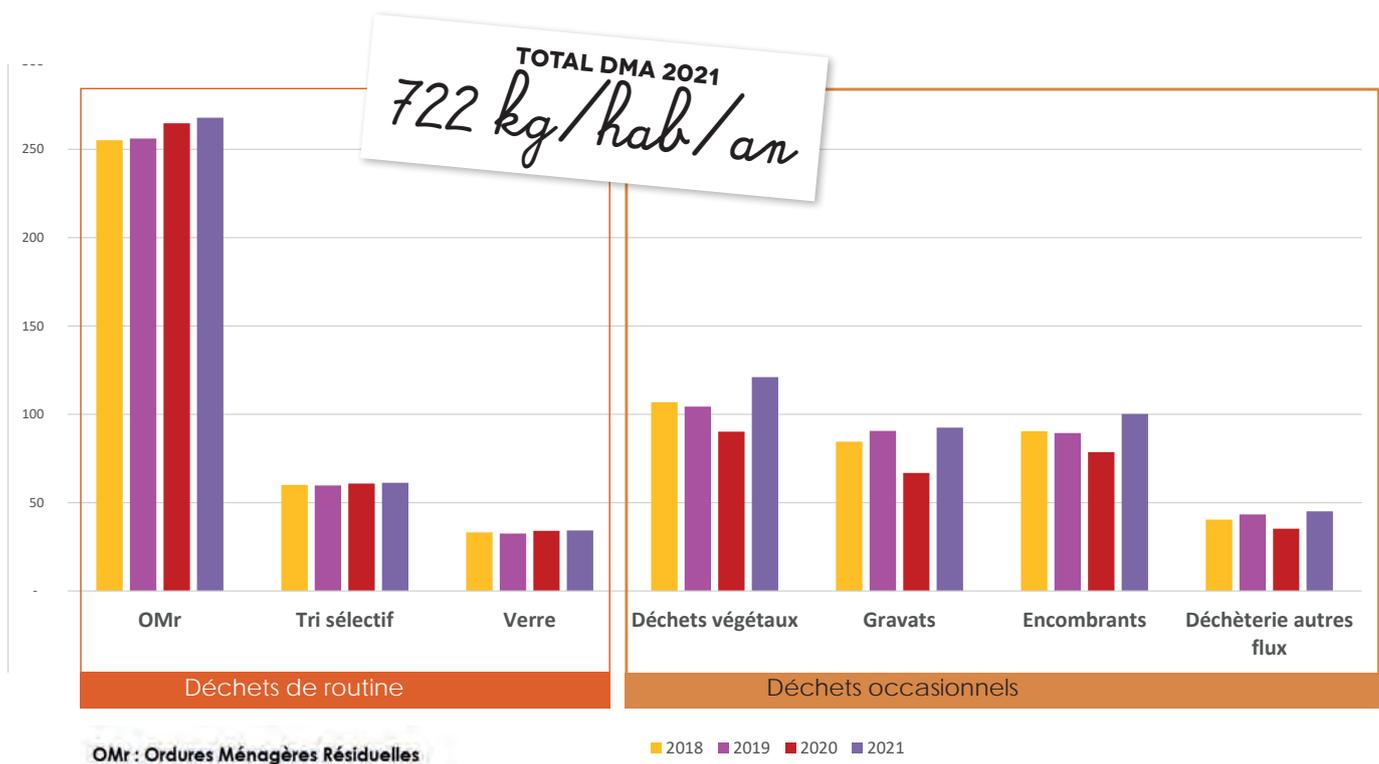
650 kg/hab/an

L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

SUIVI DES TONNAGES EN 2021

Cette augmentation des tonnages peut s'expliquer par le rebond du confinement et de la crise sanitaire, ainsi qu'à une météo très productrice en végétaux.

Evolution des tonnages DMA depuis 2018 (kg/hab/an)



3

DÉTAILS DES 8 AXES

PRÉSENTATION

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1
Compostage



Axe 2
Gaspillage
alimentaire



Axe 3
Economie
& Réemploi



Axe 4
Consommation
responsable



Axe 5
Réduction
de la notivité



Axe 6
Programme
Consom'Acteurs



Axe 7
Sensibilisation



Axe 8
Technique déchets



Pour découvrir l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre ou sur <https://cutt.ly/NkonLYW>



ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA



Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages



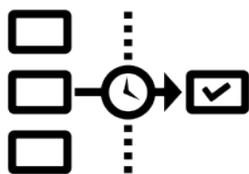
Démultiplier les actions expérimentales concluantes



Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

*Humain - Proximité - Concret
Participatif - Accompagnement*

ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)

**A RENFORCER
POUR 2022**

Toucher un maximum de personnes pour créer une prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets





AXE 1 : COMPOSTAGE

Enrichir la terre, avec du compost produit soi-même, avec ses propres déchets et in situ



BILAN 2021

- Adaptation des réunions publiques « compostage individuel » en présentiel et en visio
- Etude sur le compostage rotatif
- Etat des lieux du compostage dans les cimetières



2024 :
Généralisation du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)



CHIFFRES CLÉS 2021



- > 712 composteurs distribués en 2021
- > 23 793 composteurs depuis 2007
- > 19% des foyers équipés par le SYMEVAD

OBJECTIFS 2022

- > Préparer la partie « Prévention », du tri à la source des biodéchets,
- > Développer le thème « les déchets de jardin sont un trésor pour votre jardin »

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
1-1	Distribution de composteurs individuels	712	1000
1-5	Distribution de vermicomposteurs	22	20
1-2	Formation de référents compostage	-	Lancement de l'opération 1-6
1-2a	Formation de guides-composteurs	Formation CNFPT : annulé	Partenariat avec la CAHC qui réduit la fréquence de collecte à domicile des végétaux
1-6	Opération « les déchets de jardin un trésor pour le jardin »	Préparation de supports : guide et vidéos	
1-1a	Test de distribution sur des secteurs géographique délimités : éco-quartier, lotissement, petite commune	-	
1-4	Mise en place de composteurs partagés	-	Voir axe 8 groupe de travail « biodéchets »
1-3	Expérimentation du composteur rotatif	Etat des lieux et diagnostic de l'existant	
1-7	Compostage en cimetière	> peu concluant	



AXE 2 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de denrées alimentaires jetées
Promouvoir la qualité de l'alimentation et le local

BILAN 2021

- Majorité des actions et animations reportées, suite COVID



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective

OBJECTIFS 2022

> Sensibiliser les restaurations scolaires (école, collège, lycée)

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
2-1	Expérimentation d'un protocole d'accompagnement simplifié pour la restauration collective	3 projets identifiés > reportés	Protocole validé et éprouvé sur 3 sites
2-2	Formation des structures-relais	-	2





AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

Accompagner et mettre en valeur des structures économiques et/ou sociales de proximité, engagées dans une démarche de Prévention

BILAN 2021

- Reprise progressive de l'activité des Repair Café (souvent sur rendez-vous)
- Création d'un nouveau Repair Café
- Réalisation de réunions de sensibilisation à la création de Repair Café



> Création d'un fonds pour le réemploi solidaire

> Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées

CHIFFRES CLÉS 2021



> 6 Repair cafés en activité
Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai et Flines-lez-Râches

> 7 Repair cafés en réflexion
Arleux, Auby, Courchelettes, Dourges, Esquerchin, Guesnain et Quiery-la-Motte

OBJECTIFS 2022

- > Développer le réseau des **repair cafés** du territoire
- > Soutenir l'**achat d'occasion** en hyper-local (type magasin de ressourcerie)

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
3-1	Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	-	Ouverture d'un magasin dans le secteur du douaisis par une structure de l'ESS*
3-2	Accompagnement de la création de Repair Café	1 nouveau et 7 en projets	4

*ESS : Economie Sociale et Solidaire



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

BILAN 2021

- Couches lavables : intensification des actions à destination des familles, professionnels et futurs professionnels concernées
- Protections menstruelles lavables : élaboration des actions à mener en 2022



> Atteindre le Zéro plastique à usage unique, d'ici 2040 (palier 2030 : réduction de 50% des bouteilles plastiques)

> Interdiction de l'élimination des produits non alimentaires invendus

CHIFFRES CLÉS 2021



- > Professionnels accompagnés : 2 crèches (Flers-en-Escrebieux et Courcelles-Les-Lens) avec lavage externalisé en Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT)
- > Professionnels passés en 100% couches lavables après accompagnement : 2 micro-crèches privées à Hénin-Beaumont avec lavage externalisé en Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT)
- > Signature d'un partenariat avec la Clinique de Lambres-lez-Douai permettant au maman y accouchant d'avoir un kit 100% pris en charge et donc gratuit pour la famille

OBJECTIFS 2022

- > Plusieurs structures professionnelles type crèche en « 100% couches lavables » avec lavage externalisé en ESAT
- > Opération « Protection menstruelle lavable » à destination des familles et lycées



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
4-1	Accompagnement de structures professionnelles à l'utilisation des couches lavables	4	Accompagnement de crèches municipales et privées, pour test puis passage à 100% avec lavage externalisé en ESAT
4-1a	Développement d'une offre de lavage externalisé des couches par des ESAT	collaboration avec les ESAT Montigny-en-Gohelle et Sin-le-Noble	
4-1b	Opération de sensibilisation auprès des pro. de la petite enfance et assimilés avec kit de démonstration	Envoi de 300 affiches Animation de 2 visio	Fourniture d'un kit de démonstration
4-1c	Intervention de sensibilisation dans les lycées prof. formant aux métiers de la petite enfance	1	2
4-2	Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	106 sensibilisées dont 85 dotées	100 familles dotées
4-2a	Partenariat avec la clinique de Lambres-lez-Douai	Signature convention	Améliorer la visibilité de l'action
4-3	Challenge scolaire « les 12 défis de SYM »	6 classes (2020-2021) 7 classes (2021-2022)	Mise en place d'une nouvelle version
4-4	Elaboration d'un guide pour réaliser un éco-événement	-	Guide à valider et à tester sur 3 événements
4-5	Stop-pub : action de sensibilisation et distribution à l'échelle du SYMEVAD en lien avec les communes	6 057 stop-pub distribués Suivi actualité « oui pub »	Renforcer la communication sur le Stop-Pub
4-6	Développer la consigne du verre en partenariat avec « Haut la consigne »	suivi et promotion des réalisations sur le territoire du SYMEVAD	
4-7	Actions de sensibilisation à l'utilisation des protections menstruelles lavables	Montage du projet « kit 50 » pour les familles Partenariat avec le Conseil Régional (en cours)	Lancement des 2 projets



AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

Promouvoir des alternatives moins nocives pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement

BILAN 2021

- Session de sensibilisation, avec remise d'un kit « ménage au naturel »
- Témoignage lors d'un webinaire organisé par le « Grand Calais »
- Projet avec Douaisis Agglo (thématique : perturbateurs endocriniens)



Possibilité de vente de médicaments à l'unité en pharmacie

CHIFFRES CLÉS 2021



- > 3 sessions de formation
- > 8 communes sensibilisées
Courcelles-lès-Lens, Flers-en-Escrebieux, Esquerchin, Plouvain, Fresnes-lès-Montauban, Gouy-sous-Bellone, Tortequesne, Noyelles-Godault
- > 38 agents formés

OBJECTIFS 2022

> Continuer les sessions de formation dans les communes avec remise d'un kit « ménage au naturel »

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
5-1	Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	8 communes sensibilisées	8 communes



AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis
Valider et soutenir les initiatives type création de collectif ou actions de consom'action

BILAN 2021

- Fin de la 2^e édition 2020-2021 : 100% visio
- Lancement de la 3^e édition 2021-2022 : 4 communes-hôtes en présentiel et 1 visio
- Formation de Relais Consom'Acteurs avec fourniture d'un kit de démonstration et de documents supports
- Elaboration d'un module de formation pour les écoles primaires : « Ecole presque Zéro Déchet », formation ouverte aux enseignants, association des parents d'élèves et à la commune



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause

DES RENCONTRES THÉMATIQUES



Présentation



Alimentation



Fêtes et Loisirs



Produits chimiques



Hygiène et Beauté



Vie quotidienne



Gestion des déchets



Clôture



AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis
Valider et soutenir les initiatives type création de collectif ou actions de consom'action

CHIFFRES CLÉS 2021



2^e édition (de janv à mai 2021)
> 15 visio
> 225 participants

3^{ème} édition 2021-2022
> 8 réunions et 2 visio
totalisant 154 participants (entre nov. et déc. 2021)



Kit de démonstration Relais

OBJECTIFS 2022

- > Développer le réseau des Relais Consom'acteurs
- > Renforcer les déclinaisons du Programme Consom'acteurs (module collège, foyer-témoin avec « home-organisers », édition à la carte, etc...)

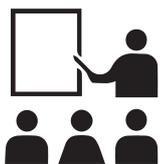
Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
6-1	Elaboration et réalisation du Programme Consom'acteurs	2 éditions dont 1 en cours	4 ^{ème} édition 2021-2022 avec une version à la carte
6-1a	Décliner l'opération « Osez changer : mieux consommer et vivre plus léger » de l'ADEME (foyer témoins, encadrés par des « home-organisers », vers plus de sobriété et d'économie circulaire) sur le SYMEVAD		NEW
6-2	Identification, formation et suivi de Relais Consom'acteurs	Elaboration d'un support avec un kit de démonstration 30 pers. formées	Suivi des actions des relais formés et en former des nouveaux
6-3	Elaboration d'un module « Ecole presque Zéro Déchet » en lien le label E3D* et avec l'OCCE**.	Elaboration du module de formation	Validation par les inspecteurs Formation de 18 classes
6-4	Accompagnement à la création d'un groupe « Zero Waste local »	Recherche d'une structure-support (association,...)	Identifier une structure-support
6-5	Elaboration d'un module « Collège presque Zéro Déchet »		NEW

**E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

**OCCE : Office Central de Coopération à l'Ecole



Actions du PLPDMA qui démarrent en 2022



AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets
Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

BILAN 2021

- Visites pédagogiques et animations annulées, reportées ou restreintes, cause COVID
- Réalisation de nombreuses capsules vidéos en internet et partenariat avec ILTV
- Renforcement de la sensibilisation à la Prévention, via le site Internet et les réseaux sociaux



> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets

CHIFFRES CLÉS 2021

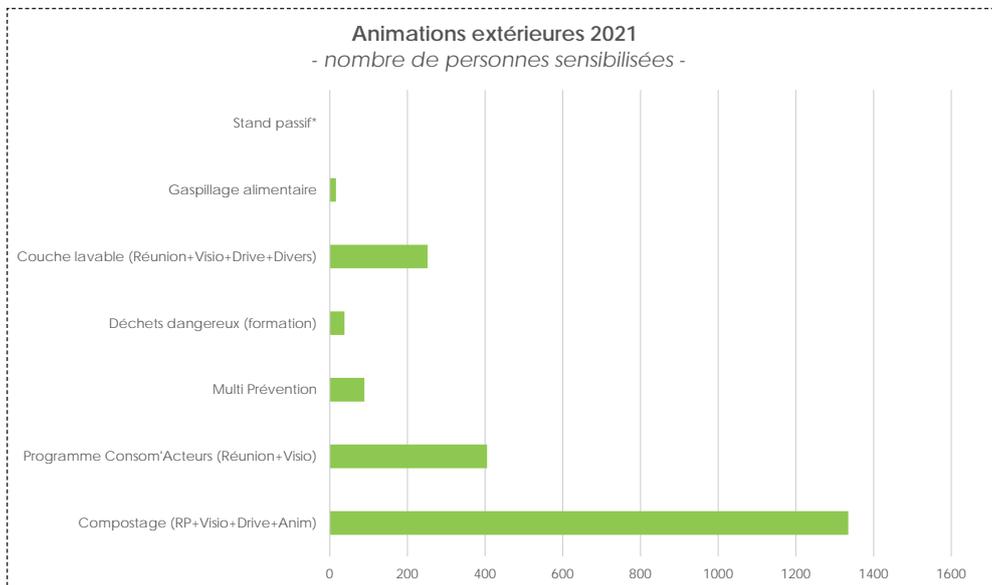


> 1 374 visiteurs répartis de la façon suivante

Centre de tri	1038
Ressourcerie	236
Jardin	100

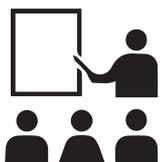


> Une vingtaine de capsules réalisées en 2021 disponibles sur



> 2135 personnes sensibilisées

> 100 actions extérieures



AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

OBJECTIFS 2022

> Reprise des visites du SYMEVAD (dont visite spéciales mairie)

> Renforcement de la communication des gestes de Prévention, auprès du tout public

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
7-1	Elaboration d'un programme de communication ciblé	fait	
7-2	Création d'une identité prévention « Ensemble devenons Consom'Acteurs »	fait	
7-3	Visite des équipements du SYMEVAD	1 374	
7-3a	Visite des équipements du SYMEVAD « spécial mairie »		NEW
7-4	Session d'acculturation pour les élus du territoire	2 visios élus du comité 20 pers. cumulés	
7-5	Elaboration de « kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI,	2 axes retenus > « un mois, un geste » > sujet dédié aux actions du SYMEVAD (compostage, couches lavables...)	Diffusion des supports
7-6	Réalisation des vidéos de sensibilisation en interne (série Rencontre, les 5R...), et partenariat avec ILTV	20 vidéos en interne diffusées 5 vidéos avec ILTV	5 en interne 5 avec ILTV
7-7	Elaboration d'une stratégie de communication Prévention, à l'attention des utilisateurs des déchèteries, pour les usagers sur place (attente de la décision de transfert de la compétence)		NEW





AXE 8 : TECHNIQUE DECHETS

Identifier et agir, avec les 3 EPCI « collecte », sur les thématiques dépendant de leur compétence et permettant d'améliorer les actions de prévention

BILAN 2021

- Fonctionnement des déchèteries et production de déchets, perturbés (cause COVID)
- Recensement des desiderata des communes en actions de Prévention grâce au questionnaire PLPDMA dédié



> 2023
Harmonisation des couleurs des poubelles

OBJECTIFS 2022

- > Partenariat fort avec les communes en tant que relais et/ou acteur de la Prévention
- > Partenariat avec les EPCI en démarche d'optimisation de la collecte

Réf	Actions	Réalisé 2021	Objectifs 2022
8-1	Etat des lieux de la provenance des DMA	-	Etat des lieux à réaliser
8-2	Mise en place d'une benne « Réemploi » en déchèteries	Etat des lieux réalisé	Réflexion sur la pertinence du déploiement
8-3	Elaboration et envoi d'un livret de présentation des actions PLPDMA pour les communes, avec questionnaire d'engagement	80% de réponses aux questionnaires Planification et suivi individualisé des actions	Poursuite du partenariat avec les communes « demandeurs »
8-4	Participation aux études d'optimisation de collecte des EPCI, par le prisme de la prévention	CC Osartis-Marquion : collecte encombrant CAHC : optimisation des collectes	Poursuite de la participation du SYMEVAD lors des réunions (ex: AMO Régie CAHC)
8-5	Création d'un espace « Communication » en déchèterie pour sensibiliser l'usager in situ à la prévention		En attente de la décision de transfert
8-6	Création d'un groupe de travail « généralisation du tri à la source des biodéchets » avec les 3 EPCI		



NEW Actions du PLPDMA qui démarrent en 2022



**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS 2020 - 2025**

**BILAN 2021
ET
OBJECTIFS 2022**



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23